



Branchement gaz illégal sans DICT, sur propriété privée

Par **fabrice68**, le **09/04/2019** à **04:57**

Bonjour,rrnrnJe souhaiterais poser une question concernant un fait qui s'est déroulé en 2014 et pour lequel je n'arrive pas à obtenir gain de cause. rnrnEn effet, à cette date le concessionnaire GRDF s'est permis de poser un coffret gaz au sein de ma propriété sans aucune demande, ni à mon encontre, ni aux différents services concernés. De plus, il a fait passer des canalisations de gaz, tout cela pour alimenter mon voisin de derrière qui n'a pas de desserte sur la rue et donc passe par ma propriété pour s'alimenter en gaz. Le comble de cette histoire est que suite à ces travaux, mon approvisionnement en gaz a été purement supprimé, et qu'aujourd'hui je ne dispose plus d'alimentation en gaz. Que puis-je introduire comme recours ?rnrnMerci d'avance.

Par **amajuris**, le **09/04/2019** à **18:10**

bonjour,rnje suis surpris que le concessionnaire soit intervenu sur votre propriété sans votre consentement.rnn'étiez-vous pas présent pour vous opposer à ces travaux.rnle terrain enclavé de votre voisin dispose-t-il d'une servitude de passage ?rnsalutations

Par **vesuvio**, le **09/04/2019** à **20:42**

[citation]le terrain enclavé de votre voisin dispose-t-il d'une servitude de passage ?
[/citation]rnrnTrès probablement.